



HAL
open science

Edito

Ianjatiana Randrianandrasana, Comité Scientifique

► **To cite this version:**

Ianjatiana Randrianandrasana, Comité Scientifique. Edito. Revue juridique de la Sorbonne / Sorbonne Law Review, 2020. hal-03268603

HAL Id: hal-03268603

<https://hal.science/hal-03268603v1>

Submitted on 23 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



REVUE JURIDIQUE DE LA SORBONNE
SORBONNE LAW REVIEW

Décembre 2020 - N°2



UNIVERSITÉ PARIS 1

PANTHÉON SORBONNE

IRIS Editions

Revue Juridique de la Sorbonne – *Sorbonne Law Review*

Comité scientifique

Jean-Luc ALBERT, Professeur à Aix-Marseille Université
 Mireille BACACHE, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1
 Panthéon-Sorbonne
 Grégoire BIGOT, Professeur à l'Université de Nantes
 Philippe BONFILS, Professeur à Aix-Marseille Université
 David BOSCO, Professeur à Aix-Marseille Université
 Mathieu CARPENTIER, Professeur à Université Toulouse 1 Capitole
 Cécile CHAINAIS, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas
 Véronique CHAMPEILS-DESPLATS, Professeur à l'Université Paris Nanterre
 David CHILSTEIN, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1
 Panthéon-Sorbonne
 Sabine CORNELOUP, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas
 Florence DEBOISSY, Professeur à l'Université de Bordeaux
 Joachim ENGLISH, Professeur à l'Université de Münster
 Etienne FARNOUX, Professeur à l'Université de Strasbourg
 Frédérique FERRAND, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3
 Daniel GUTMANN, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1
 Panthéon-Sorbonne
 Jérémy HOUSSIER, Professeur à l'Université de Reims Champagne-Ardenne
 Laurence IDOT, Professeur émérite de l'Université Paris II Panthéon-Assas
 Laurence JÉGOUZO, Maître de conférences HDR à l'École de droit de la Sorbonne,
 Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
 Xavier LAGARDE, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1
 Panthéon-Sorbonne
 Anne-Marie LEROYER, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université
 Paris 1 Panthéon-Sorbonne
 Pascal LOKIEC, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1
 Panthéon-Sorbonne
 André LUCAS, Professeur à l'Université de Nantes
 Vincent MALASSIGNÉ, Professeur à CY Cergy Paris Université
 Nathalie MALLET-POUJOL, Professeur à l'Université de Montpellier
 Arnaud MARTINON, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas
 Anne-Catherine MULLER, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université
 Paris 1 Panthéon-Sorbonne
 Etienne PATAUT, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1
 Panthéon-Sorbonne
 Adalberto PERULLI, Professeur à l'Université de Venise
 Laurent PFISTER, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

Philippe PIERRE, Professeur à l'Université de Rennes
Stéphanie PORCHY-SIMON, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3
Catherine PRIETO, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne
Laurence USUNIER, Professeur à CY Cergy Paris Université
Michel VIVANT, Professeur à l'École de droit de Sciences-Po
Nicolas WAREMBOURG, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Célia ZOLYNSKI, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Directeur de la publication

Thomas CLAY, Administrateur provisoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Directeur de la revue

Emmanuel JEULAND, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Équipe éditoriale

- Volet édition :

Ianjatiana RANDRIANANDRASANA, responsable éditoriale
Camille SCOTTO D'ARDINO, assistante d'édition

- Volet communication et diffusion :

Emma BRETON

Revue semestrielle (2 numéros/an ; juin et décembre)

Revue gratuite, en *open access*

Disponible sur : <https://irjs.pantheonsorbonne.fr/revue-juridique-sorbonne>



Langues de publication : français, anglais.

IRJS éditions - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

12 place du Panthéon

75005 PARIS (France)

@ : irjs-editions@univ-paris1.fr / Tel : 01 44 07 77 82

ISSN : 2739-6649

Dépôt légal : décembre 2020, mise en ligne le : 15 décembre 2020

Édito

L'année 2020 tirera sa révérence dans quelques jours. Elle aura débuté, comme toutes les autres années, avec son lot de résolutions, de souhaits et de vœux. Elle finira, après décision du gouvernement français, avec un couvre-feu le 31 décembre à 20h.

Le temps guide ce nouveau numéro de la *Revue Juridique de la Sorbonne*. Le temps long du droit, mis à mal par la pandémie de la COVID-19, se force à être dans l'urgence. Urgence des prises de décision, raccourcissement ou prolongation des délais, autant de bouleversements du droit, pourtant souvent considéré comme ayant la vertu de la stabilité et ainsi de la sécurité. Le séminaire de recherche de l'IRJS « Droit de l'urgence et crise sanitaire » organisé presque au lendemain de la sortie du premier confinement nous présente les divers effets de la pandémie sur le droit, aussi bien dans son contenu que dans sa forme (p. 97).

Le temps fait son œuvre et change ce qui auparavant était pris pour de l'audace en une évidence. Ainsi, depuis presque 20 ans, la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) est passée du statut de démarche volontaire à celle d'obligation pour les entreprises : celle du droit mou vers le droit dur. Ce phénomène s'observe dans une poignée de pays qui nous sont donnés en comparaison dans ce numéro (p. 47). Plus récemment, depuis la loi de 2017 qui a consacré les autorités administratives indépendantes, l'Autorité de concurrence de la Nouvelle-Calédonie œuvre, au fil de ses décisions et du temps, pour permettre une effectivité des droits et libertés socio-économiques des terres calédoniennes et ainsi corriger certaines carences longtemps observées des institutions étatiques traditionnelles (p. 6).

Enfin, il est des écrits sur lesquels le temps n'a pas pris. Il en est ainsi de l'article du professeur Gilles Goubeaux sur le droit à la preuve qui fait dans ce numéro l'objet d'une republication (p. 218). Ce sujet, qui n'est pas un « énième droit à », reste d'actualité malgré les presque 40 ans de l'article.

Il est maintenant temps de penser à 2021, de s'y préparer, bien malin qui saurait ce que cette nouvelle année nous réserve, mais Victor Hugo ne disait-il pas que « ce qu'il faut toujours prévoir, c'est l'imprévu » ?

Ianjatiana RANDRIANANDRASANA